

Appel à projets de sculptures

Concours: Plaz'Art Verte 2024

Contexte:

- La [Plaz'Art Verte](#) est un projet communautaire dans le cadre du programme Projets participatifs citoyens de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, sous le parrainage de l'organisme Solon et avec la collaboration de la Société de développement commerciale (SDC) Plaza St-Hubert.
- Les travaux de la Plaz'Art Verte se font surtout sur la rue St-André entre les rues Jean-Talon et Beaubien et vise principalement à:
 - Ajouter aux efforts de la Plaza et des autres partenaires pour donner un cachet artistique à la rue St-André.
 - Revaloriser des espaces qui ne servent que pour entreposer des poubelles et qui ont été souvent difficiles à garder propres.
 - Embellir le quartier.
 - Réduire les effets d'îlots de chaleur sur une rue qui manque de verdure et de couvert forestier.
 - Améliorer l'écoulement des eaux de pluie et ainsi soulager le système des égouts pluviaux.
 - Soutenir un sentiment d'appartenance à la communauté et des abords de la Plaza St-Hubert à travers un projet collectif.
- Le projet Plaz'Art Verte implique:
 - Le remplacement d'asphalte sur la rue St-André derrière des commerces ayant pignon sur la Plaza St-Hubert par de la terre de jardin, ainsi que
 - La plantation d'arbustes, vivaces et graminées sur ces parcelles.
- Le projet a déjà en 2023 déminéralisé et/ou planté des parcelles de terrain appartenant à l'arrondissement derrière onze commerces et installé deux sculptures sur ces parcelles. Le volet 2024 prévoit de déminéraliser derrière 12 à 16 commerces et d'installer 4 sculptures.
- Le budget anticipé pour les 4 sculptures 12 000\$, ce qui fait 3 000\$ par sculpture, incluant les matériaux, les coûts de fabrication, le temps de l'artiste mandataire du sculpteur, ainsi que le transport et l'installation de l'oeuvre sur les socles fournis, taxes incluses (s'il y a lieu).
- L'organisme Solon sera l'acquéreur des sculptures installées et il en aura la responsabilité jusqu'à la fin mars 2025. Par la suite, il est prévu que les sculptures sur les terrains de l'arrondissement soient cédées en 2025 à la SDC qui en aura la responsabilité et la propriété.
- Les sculptures réalisées doivent nécessiter le minimum d'entretien possible et doivent être suffisamment prémunies contre les intempéries, le vandalisme, etc.

Mandat du comité de sélection et autres partis:

- Le mandat du comité est défini par l'organisateur de la Plaz'Art Verte ainsi que des représentants de Solon et de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.
- Le comité de sélection de ce concours a essentiellement comme mandat d'établir le fonctionnement du concours à partir de l'information dans le présent document, de rédiger l'appel de propositions de sculptures, de recevoir ces propositions, de les clarifier avec les artistes et de déterminer lesquelles de celles-ci sont sélectionnées selon un ordre de préférence.

- Étant donné que le jury se veut neutre et transparent, dans l'éventualité que les membres du jury aient un lien avec une soumission, ceux-ci se récuseront lors de l'évaluation de celle-ci.
- Solon et l'organisateur de la Plaz'Art Verte vont par la suite préparer les contrats et superviser la balance du travail.

Composition du Comité de Sélection:

- Représentante de la Plaz'Art Verte: Ginette Verdone, résidente et ancienne commerçante
- Représentante de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie: Catherine Brouillette, agente de recherche en développement durable
- Représentant la SDC Plaza St-Hubert: Mike Parente, directeur générale
- Représentant Solon: Simon Thibodeau, Conseiller, stratégie et développement - Arts, culture, recherche et mobilisation des connaissances
- Expert-conseil et membre de la SDC Plaza St-Hubert: Jérôme Codère, architecte principal à La Firme.

Objectifs du comité:

- Choisir 4 sculptures qui seront installées sur la bande de terrain public entre l'arrière des bâtiments de la Plaza St-Hubert et le trottoir de la rue St-André, entre les rues Jean-Talon et Beaubien.
- Participation conjointe, via un comité de sélection, des résidents et des commerçants/propriétaires de bâtiments commerciaux dans la prise de décision.
- Une implication de la communauté riveraine dans le processus de décision afin de favoriser l'adhésion au projet et à son maintien.
- La décision finale revient au comité de sélection.

Dates limites à respecter:

- Les sculptures doivent être installées au plus tard pour le **13 septembre 2024**, tout juste avant les célébrations d'inauguration du volet 2024 de la Plaz'Art Verte.
- Pour y arriver, le comité doit
 1. Lancer les invitations aux particuliers et aux universités le **19 mars 2024**
 2. Fixer comme date limite pour les soumissions de propositions de sculptures le **30 avril 2024**
 3. Rencontrer les finalistes, s'il y a lieu, la semaine du **20 au 24 mai 2024**
 4. Annoncer les propositions retenues le **31 mai 2024**

Sites d'installation des sculptures et contraintes:

- Les parcelles à déminéraliser peuvent varier entre moins d'un mètre de profondeur près de la rue Bélanger à 2 mètres près de la rue Beaubien alors que la largeur peut varier entre 1 et 6 mètres.
- Les sites sont relativement bien éclairés la nuit et il n'est pas prévu d'ajouter de l'éclairage sur les sites ou les sculptures.
- Il n'y a pas d'accès pour l'eau, ce qui exclut que l'eau fasse partie de l'œuvre.
- Les pièces cinétiques et les mécanismes intégrés sont exclus. Les pièces en mouvement, même non accessibles, sont proscrites.
- Bien que les sites soient situés derrière des commerces, l'ensemble de la rue est résidentielle. L'œuvre ne doit pas être une source de bruit pour ne pas nuire à la quiétude du voisinage.

- Il y a régulièrement des graffitis produits sur les murs, incluant sur les murales, ce qui fait en sorte qu'il y a possibilité que les œuvres en subissent les effets. Bien que le vandalisme ne soit pas fréquent dans le quartier, il n'est pas inexistant. Il y a un fort intérêt pour la pérennité des œuvres. Il y a aussi un avantage à ce que le niveau d'entretien des œuvres soit au minimum et de limiter les surfaces imposantes susceptibles d'être marquées de tags et graffitis. Le choix des matériaux devrait tenir compte de ces réalités. L'utilisation du bois et du plastique est par ailleurs proscrite. Cependant, si l'artiste décide d'utiliser l'un de ces matériaux, il devra en faire la démonstration de sa durabilité dans l'espace public.
- Les sites spécifiques d'installation sur la rue St-André sont clairement identifiés sur la page web des Enjoliveurs de rue dédiée au concours:
<https://enjoliveursderue.org/nos-projets-2/plazart-verte/appel-doffre-de-sculptures/>

Considérations légales:

- Chaque dépositaire de proposition accepte, par le dépôt de celle-ci, de réserver son concept à Solon et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, jusqu'à la sélection du lauréat.
- Tous les documents et travaux en lien avec le dépôt de la proposition, quel que soit leur forme ou support, produits ou réalisés par l'artiste ayant conçu les projets choisis, dans le cadre du présent concours, demeureront la propriété entière et exclusive de Solon, qui pourra en disposer à son gré si le contrat de réalisation du projet est confié à cet artiste.
- Les artistes sélectionnés garantissent être les titulaires des droits d'auteur et les autres droits de propriété intellectuelle sur la projet de sculpture déposé, et déclare avoir le pouvoir d'accorder à Solon et la SDC les licences de représenter ou reproduire cette oeuvre, sous quelque forme que ce soit, à des fins de publicité, d'exposition ou d'archivage.
- Toute personne qui dépose un projet de sculpture consent, de ce fait, que le nom de l'artiste soumissionnaire puisse être divulgué.
- Les membres du jury de sélection sont tenus à la confidentialité durant tout le déroulement du concours.
- Si c'est un collectif qui dépose une proposition de sculpture, chacun des membres du collectif doit être clairement identifié dans les documents déposés et chacun de ceux-ci doit signer le contrat et tout autre document représentant les intérêts du collectif ou du maître d'ouvrage.
- Le comité de sélection se réserve le droit d'apporter des modifications, sous forme d'addenda, aux documents déposés avant l'heure et la date limite du dépôt des candidatures et, le cas échéant, de modifier la date limite de ce dépôt.

Énumération de critères

Critères obligatoires:

- L'œuvre doit être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les espaces publics. Le traitement des matériaux ne doit pas présenter de surface rugueuse, d'arête coupante ou de finis présentant des risques de blessures à moins qu'ils ne soient hors d'atteinte.
- Être de construction suffisamment robuste avec des matériaux aux aléas de notre climat et des passants qui voudraient tester la résistance de la construction.
- La préparation d'une activité de médiation culturelle en français d'au moins 90 minutes pour adultes et/ou enfants en lien avec la sculpture, le processus de création ou autre sujet pertinent en lien avec ce projet. L'artiste a l'option soit d'offrir la médiation culturelle avant la réalisation de l'œuvre dans le but d'intégrer les commentaires et l'expérience dans son processus de création, ou après l'installation

- Les plans soumis doivent clairement démontrer que la sculpture peut être fixée au socle en utilisant les boulons et écrous prévus. Les socles auront un diamètre de 18” et seront au ras du sol. Chaque socle aura quatre boulons incrustés dans le ciment qui serviront pour fixer les sculptures avec des écrous. Les détails seront communiqués au moment de la signature du contrat.
- Une fois installée, la sculpture doit être à une distance de 12” du trottoir et des bâtiments.
- Aucune thématique n’est imposée en ce qui concerne les sujets ou les styles des œuvres mais ne doit pas véhiculer de message politique, de controverse, publicitaire, religieux, racial ou sexuel, qui soit à caractère discriminatoire, haineux, injurieux, agressif, insécurisant, intolérant ou offensant.

Critères qualitatifs faisant l’objet d’une attribution de pointage selon l’importance de chacun de ceux-ci:

- Utilisation de matériaux recyclés.
- Équilibre de la sculpture sur le socle.
- Facilité d’entretien.
- Expérience dans la réalisation de projets comparables.
- Excellence et qualité du projet présenté.
- Originalité et pertinence de l’énoncé d’intention pour ce concours.
- Intégration paysagère dans l’espace d’installation, suggestions de végétaux et composition paysagère qui viendrait encadrer l’œuvre.
- Impact visuel du projet le jour, durant les 4 saisons.
- Qualité de l’argumentaire sur les moyens de réduire l’impact écologique de l’œuvre, durant sa création et après son installation dans l’espace publique.
- Comment l’œuvre s’intègre dans cet environnement aux enjeux divers et à vocation mixte (végétalisation, déchets, densification, cohabitation entre les habitations et les arrières de commerce)
- Lien de l’artiste avec le quartier.
- Pertinence et impact potentiels de l’activité de médiation culturelle.

Présentation des proposition d'oeuvres d'art

Chaque proposition, soit d’une oeuvre à créer ou existante, doit:

- Soumettre une photo de chaque matériau qui compose l’œuvre (le comité de sélection se réserve le droit de demander des échantillons s’il le juge nécessaire).
- Soumettre une proposition incluant:
 - Un portfolio de photos d’au moins 5 œuvres antérieures dont au moins une (1) déjà réalisée et installée. La balance des œuvres peut inclure des projets d’école, des miniatures, des prototypes des maquettes numériques).
 - Un texte de présentation de l’œuvre exposant le concept et l’explication en quoi l’artiste répond au critères de l’appel.
 - Une description technique comprenant la liste des matériaux et les fiches techniques, si nécessaire, le traitement choisi et la finition, ainsi que le mode de fabrication et d’assemblage. Il doit clairement montrer comment les ancrages sont adaptés aux boulons et écrous incrustés dans le socle (voir dans critères obligatoire);
 - Des images/dessins d’atelier de l’oeuvre d’art;
 - Un devis d’entretien pour une période de 10 ans dans le but de conserver l’intégrité et la pérennité de l’œuvre. Ce devis peut inclure le mode de restauration de l’oeuvre en cas de graffiti, le moyen de rafraîchir la peinture (par exemple);
 - Proposition préliminaire d’une séance de médiation culturelle en français;
 - Identification du site désiré, selon la taille et l’intention de l’œuvre.

Les soumissionnaires devront compléter le formulaire en ligne disponible à:

<https://forms.gle/c3Wh1xaTfZrEYhoi8>

Les soumissionnaires qui éprouvent des difficultés techniques avec le formulaire en ligne peuvent contacter les organisateurs par courriel - enjolveursderue@gmail.com - un moyen alternatif pour soumissionner vous sera acheminé.

Bien que le formulaire soit en français les propositions rédigées en anglais seront également considérées.

Le comité de sélection désire soutenir les artistes dans la préparation de leur soumission et à cette fin:

- les soumissionnaires pourront indiquer leurs besoins à ce sujet dans le formulaire à compléter en ligne
- le comité pourrait les contacter pendant le processus afin de clarifier des éléments de leur proposition
- les artistes peuvent apprendre plus sur les activités et la mission des Enjolveurs de Rue en consultant la page web <https://enjolveursderue.org>

Résultats du concours

- Les décisions du comité de sélection sont finales.
- Suite à l'annonce des résultats du comité de sélection, Solon et les organisateurs de la Plaz'Art Verte prépareront un contrat de services artistiques pour la fabrication et l'installation complète de l'œuvre d'art et la tenue de l'atelier de médiation culturelle.

Rémunération

- Aucun frais relatif à l'élaboration du projet pour les gagnants ou autres soumissionnaires ne sera remboursé dans le cadre de ce concours.
- Suite à la signature du contrat **et** présentation de facture, un montant de 1 000\$ sera payé aux artistes sélectionnés.
- Suite à l'installation de la sculpture, de l'activité de médiation culturelle **et** présentation de facture un montant final de 2 000\$ sera payé aux artistes sélectionnés.